

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION DE L'EXAMEN
NATIONAL DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

119
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION
NATIONAL COMMISSION FOR THE ORGANIZATION
OF BTS EXAM

Examen National du Brevet de Technicien Supérieur – Session de juin-juillet 2011

Spécialité/Option : Comptabilité et Gestion des Entreprises (CGE)

Epreuve : Epreuve Professionnelle de Synthèse

Durée : 6 heures

Le sujet comporte les trois parties suivantes :

1^{ère} PARTIE : COMPTABILITE GENERALES ET COMPTABILITE DES SOCIETES

Dossier I : Comptabilité générale / 15 pts

Dossier II : Comptabilité des sociétés / 20 pts

2^{ème} PARTIE : COMPTABILITE ANALYTIQUE ET GESTION PREVISIONNELLE

Dossier I : Comptabilité analytique / 15 pts

Dossier II : Gestion prévisionnelle / 20 pts

3^{ème} PARTIE : ANALYSE FINANCIERE

Dossier I : Analyse statique / 15 pts

Dossier II : Analyse dynamique / 15 pts

1^{ère} PARTIE : COMPTABILITE GENERALES ET COMPTABILITE DES SOCIETES

Dossier I : Comptabilité générale / 15 pts

Ce dossier de la société Les Champions de Logbaba (SCL) comporte deux chemises aux contenus indépendants.

Chemise 1 : Acquisition d'immobilisation

La SA SCL acquiert à crédit le 01/01/2008 une machine industrielle au prix HT de 27 600 000. Elle bénéficie d'une remise exceptionnelle de 600 000 F. La TVA est facturée au taux de 19,25%. Les frais de transport s'élèvent à 700 000 F HT.

Pour le montage de la machine, l'entreprise a réalisé du 10/01/2008 au 30/01/2008 des travaux ayant nécessité :

- ✓ Des fournitures : 2 800 000 F HT
- ✓ Des salaires payés au personnel affecté aux travaux d'un montant hors charges de 2 700 000 F
- ✓ Les charges sur salaires s'élèvent à 437 400 F
- ✓ Par ailleurs, l'entreprise a sollicité le 8 janvier 2008 l'intervention d'un ingénieur-conseil dont les honoraires ont été de 2 500 000 F HT.

Les dépenses sont faites par chèque bancaire. Les procédures de l'entreprise prévoient l'étalement dans le temps des frais relatifs à l'acquisition des immobilisations.

Chemise 2 : Rapprochement bancaire

219

Le 31 décembre 2008, le comptable de la SA SCL sollicite votre expérience pour la régularisation du compte « 5211 BICEC ». Il met à votre disposition les informations repérées en annexes 1, 2 et 3.

TRAVAIL A FAIRE

1. Enregistrer l'acquisition de la machine industrielle ainsi que l'étalement le 30/12/2008 des frais de cette acquisition.
2. A partir des annexes 1, 2 et 3, établir l'écart de rapprochement bancaire.
3. Passer les écritures de régularisation du compte BICEC le 31 décembre 2008.

Annexe 1 : Rapprochement bancaire au 30 novembre 2008

Le 30 novembre 2008, le comptable de la SCL a dressé l'état de rapprochement bancaire suivant sans passer d'écriture de régularisation :

Compte « BICEC » dans la SCL

Eléments	Débits	Crédits
Solde du compte BICEC au 30 novembre 2008	9 725 120	
Effet n°248 impayé		15 000
Virement du trésor	325 000	
Effet n°256 impayé		183 000
Agio relatif à l'effet n°256 impayé		1 925
Agio sur chèque n°392400		2 862
Agio sur chèque n°392401		2 862
Agio sur chèque n°392402		2 862
Solde à retenir		9 842 609

Compte « SCL » à la BICEC

Eléments	Débits	Crédits
Solde du compte OMEGA au 30 novembre 2008		10 574 600
Chèque n°392 408 à l'ordre de JERRY	1 025 000	
Chèque n°392 409 à l'ordre de la papeterie	12 500	
Virement sur FARRY	210 000	
Remise chèque		268 829
Versement d'espèces		245 680

Annexe 2 : Compte 5212 BICEC

319

Date	Libellés	Mouvements	
		Débets	Crédits
01/12/2008	A nouveau	9 725 120	
01/12/2008	Chèque n°392 410, papeterie		375 000
01/12/2008	Versement d'espèces	9 870 000	
03/12/2008	Remise chèques	3 650 000	
05/12/2008	Remise chèques	123 000	
08/12/2008	Traite SOURAMI		12 624 300
08/12/2008	Traite MICHELIN		6 392 420
10/12/2008	Agio / Chèque n°392 400		2 862
10/12/2008	Impayé JERRY, effet n°265		15 000
10/12/2008	Virement du trésor	325 000	
15/12/2008	Agio / Chèque n°392 401		2 862
24/12/2008	Traites SOUCAMI		1 525 000
26/12/2008	Chèque n°392 415		614 945
27/12/2008	Chèque n°392 416		220 000
28/12/2008	Remise chèques	14 220 000	
28/12/2008	Remise espèces	7 320 000	
28/12/2008	Remise à l'escompte effet n°456	12 300 000	
30/12/2008	Chèque n°392 417		12 500
31/12/2008	Virement salaire		12 650 000
	Solde		23 098 231
	Totaux	57 533 120	57 533 120

Annexe 3 : Relevé de compte SCL

Date	Libellés	Mouvements	
		Débets	Crédits
01/12/2008	A nouveau	9 725 120	
03/12/2008	Versement d'espèces		375 000
05/12/2008	Domiciliation	9 870 000	
05/12/2008	Chèque n°392 409	3 650 000	
05/12/2008	Versement d'espèces	123 000	
06/12/2008	Chèque n°392 408		12 624 300
08/12/2008	Chèque n°392 410		6 392 420
08/12/2008	Virement		2 862
10/12/2008	Impayé, effet n°265		15 000
18/12/2008	Effets domiciliés	325 000	
27/12/2008	Remise chèques		2 862
27/12/2008	Versement d'espèces		1 525 000
	Solde	23 633 120	23 098 231

Dossier II : Comptabilité des sociétés / 20 pts**A. Emprunt obligation**

La société anonyme Julie Charles (SA JC) a émis le 2 janvier 2004 un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'obligation émise : 150 000 ;
- Valeur nominale de l'obligation : 10 000

419

- Amortissement constant sur quinze ans, un même nombre de titres étant remboursé chaque an
- Remboursement de la manière suivante :
 - ✓ Les 5 premières années, au prix de 10 300
 - ✓ De la 6^e à la 10^e année, au prix de 10 600
 - ✓ De la 11^e à la 15^e année, au prix de 10 900
- Taux d'intérêt : 10% l'an
- Le premier amortissement intervient au 31 décembre 2004

TRAVAIL A FAIRE

1. Toutes les obligations ayant été souscrites dès l'émission, comptabiliser au journal les écritures relatives à l'émission de cet emprunt. Les frais d'émissions retenus par la banque se sont élevés à 4 200 000 F HT, TVA 19.25%
2. Passer les écritures relatives à l'emprunt à la date du 31 décembre 2004.
Les frais d'émission sont amortis par fractions égales sur trois exercices et les primes de remboursement sont amorties par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt indépendamment de la cadence de remboursement des obligations.
La retenue fiscale à la charge des obligataires est de 16,5% (articles 35, 40, 70 et 71 du CGI).
3. Déterminer la valeur actuelle ou actualisé au 02 janvier 2004, de la série des quinze amortissements. Arrondir le résultat final au millier de francs le plus voisin. Taux d'actualisation : 10%
4. Passer les écritures de souscription/libération et du service de l'emprunt le 31/12/2009 chez l'obligataire AMADOU qui souscrit 400 obligations et dont 80 sont sorties au tirage en 2009 (il détenait 130 actions en fin 2008).

B. Fusions

La S.A BETA au capital de 84 000 000 F divisé en actionS de 20 000 F, absorbe la société ABC dont le capital est divisé en 3 500 actions de 20 000 F.

La société BETA détient 700 actions de ABC. Au moment de la fusion, leurs bilans se présentent ainsi sous forme résumée :

Bilan en milliers de francs

Eléments	BETA	ABC	Eléments	BETA	ABC
Frais d'Ets	700	1 400	Capital	84 000	70 000
Autres actifs	227 500	139 300	Réserves	91 700	35 700
Titres ABC	17 500	---	Dettes	70 000	35 000
Totaux	245 700	140 700	Totaux	245 700	140 700

Les éléments actifs de ABC sont repris dans le contrat à leur valeur réelle estimée à 161 000 000 F. les éléments actifs de BETA autres que les titres ABC sont évalués réellement à 254 800 000 F. Le dettes sont correctement évaluées dans les deux sociétés. Le contrat précise que BETA renoncera à se droits d'associer dans ABC.

TRAVAIL A FAIRE

1. Calculer les valeurs d'apport et les valeurs mathématiques de chacune des sociétés.
2. Sur la base de ces valeurs mathématiques, déterminer la parité d'échange, le nombre de titres à émettre par BETA. En déduire l'augmentation de capitale chez BETA ainsi que le montant de la prime de fusion. Analyser la prime de fusion.
3. Comptabiliser la fusion chez l'absorbante. (par souci de simplification, considérer que les autres actifs sont constitués du seul poste matériel)

519

me PARTIE : COMPTABILITE ANALYTIQUE ET GESTION PREVISIONNELLE

Dossier I : Analyse marginale / 15 pts

L'entreprise DONGO Marcel fabrique et vend une catégorie d'articles. Il a été procédé à l'étude de l'ensemble des charges pour différents niveau d'activité. Les résultats vous sont donnés dans le tableau ci-après :

Charges	Nombres d'articles		
	2 000	3 000	4 000
Matières	200 000	300 000	400 000
Main d'œuvre directe	160 000	240 000	320 000
Frais de production	250 000	350 000	450 000
Frais de distribution	70 000	100 000	130 000
Frais divers	120 000	120 000	120 000

1^{er} TRAVAIL A FAIRE

- 1.1 En appelant x le nombre d'articles fabriqués et vendus, donner en fonction de x et sous forme mathématique, la loi de variation de chacune des charges et la loi du coût de revient. (pour les charges mixtes, utiliser la méthode des points extrêmes pour la séparation en charges variables et fixes)
- 1.2 Sachant que le capital de l'entreprise est de 6 150 000 et que le prix de vente unitaire est de 370 F, calculer le nombre d'articles qui doit être fabriqué et vendu afin d'assurer à l'entreprise un taux de rentabilité de 10% du capital, après impôt sur le résultat (arrondir le nombre d'articles à l'unité supérieure). On négligera l'incidence de réintégration et des déductions fiscales. L'impôt sur les sociétés est de 38,5% du résultat avant impôt.

L'ensemble de la clientèle était formé jusqu'à ce jour d'un nombre de petits clients. On suppose qu'un nouveau et important client propose d'acheter 333 articles au prix de 315 F compte tenu des moyens de production et de distribution de l'entreprise. La réalisation de cette commande n'entraînera aucune variation des frais fixes globaux. De même, la structure du coût proportionnel unitaire resterait inchangée.

2^{ème} TRAVAIL A FAIRE

- 2.1 En comparant le prix de vente unitaire proposé par le nouveau client et le coût marginal, l'entreprise a-t-elle intérêt ou non à réaliser cette nouvelle commande ?
- 2.2 Dans le cas où l'entreprise accepterait cette commande, quelle serait son résultat ? La production actuelle sans la commande supplémentaire étant de 19 667 articles vendus au prix de 370 F

Dossier II : Gestion prévisionnelle / 20 pts

Une unité de production de l'entreprise WILFRIED, fabrique deux produits A et B à partir de deux matières premières M et N, le cycle de fabrication est le même pour la réalisation des deux types de produits :

- Passage dans l'atelier I : Fusion – usinage
- Passage dans l'atelier II : Assemblage
- Passage dans l'atelier III : Finition

619

Les produits semi-ouvrés ne sont pas stockés, tout produit sortant des ateliers I et II entrant immédiatement dans le suivant.

Les coûts de production de A et B comprennent :

Les matières premières M et N consommées dans l'atelier I.

Les charges de main d'œuvre directe de l'atelier II.

Les charges des centres d'analyse.

Les charges de main d'œuvre font partie, pour l'essentiel, des charges, des charges indirectes. Seul, l'atelier II comporte des charges de main d'œuvre directe, avec qualification différente selon le produit assemblé.

On a préétabli, pour le premier semestre N, un budget mensuel des charges de production fournie en **annexe 4**. Les données réelles du mois de février N ont été regroupées en **annexe 5**.

TRAVAIL A FAIRE

1. Etablir la fiche du coût préétabli d'un produit A et d'un produit B.
2. Déterminer le nombre de produit A et B achevés dans chaque atelier.
3. Calculer l'équivalence de la production du mois, terminée en cours, dans les ateliers II et III : on convertira les nombres de produits en cours en un nombre de produit achevés correspondant.
4. Terminer le tableau de répartition des charges indirectes du mois de février N (**annexe 5c**).
5. Dresser un tableau comparatif pour les produits A, puis pour les produits B ; pour chaque élément de coût, on déterminera les coûts de période, réels et prévus, pour faire apparaître l'écart total et l'écart relatif à la production constatée.
6. Analyser l'écart sur charges indirectes de l'atelier III.

Annexe 4 : Prévisions mensuelles pour le premier semestre

A- Production mensuelle normale : 500 produits A et 900 produits B

B- Standards unitaires charges directes

	Produits A	Produit B
Matière M	4 kg	2 kg
Matières N	6 kg	4 kg
Main d'œuvre (atelier II)	15 minutes	10 minutes

C- Budget mensuel des charges directes (en francs)

	Produits A	Produit B
Matière M	9 000 000	8 100 000
Matières N	22 500 000	27 000 000
Main d'œuvre (atelier II)	650 000	870 000

D- Budget mensuel des charges indirectes (en francs)

	Atelier I	Atelier II	Atelier III
Total M	3 120 000	907 500	700 000
(dont charges fixes)	1 248 000	220 000	238 000
Unité d'œuvre	Kg matière	Heure MOD	Unité fictive

Chaque produit A et B (terminé ou évalué par équivalence) vaut une unité fictive.

Annexe 5 : Données constatées en février N 719

A- Production du mois

Production achevée (renseignements partiels)

520 produits A à la sortie de l'atelier I

1 050 produits B à la sortie de l'atelier III

En cours (uniquement pour les produits A) dans les ateliers II et III.

	Quantités		Degré d'achèvement	
	Atelier II	Atelier III	Atelier II	Atelier III
En cours initial	80	60	50%	40%
En cours final	170	30	60%	30%

B- Charges directes

	Produit A		Produit B	
	Coût unitaire	Quantité	Coût unitaire	Quantité
En cours initial	80	60	50%	40%
En cours final	170	30	60%	30%

C- Charges indirectes

	Atelier I	Atelier II	Atelier III
Total secondaire	3 688 750	1 004 850	717 600
Nature de l'unité d'œuvre	Kg matière	Heure MOD	Unité fictive
Nombre d'unités d'œuvres			
Coût de l'unité d'œuvre			

3^{ème} PARTIE : ANALYSE FINANCIERE

Dossier I : Analyse statiques / 15 pts

La SA DONGO Marcel (SADMA), soucieuse de diversifier sa clientèle, envisage de fabriquer dès janvier 2005 un nouveau produit qui pourrait s'adresser à la fois aux ménages et aux entreprises. S'interrogeant sur l'opportunité de la fabrication de ce nouveau produit, les dirigeants vous consultent et mettent à votre disposition les informations suivantes :

Le service études et Méthodes a établi la fiche suivante pour une unité du nouveau produit :

- Aluminium 12 000 Fcfa
- Verrous 4 400 Fcfa
- Main d'œuvre directe de montage 2 heures à 1 600 Fcfa l'heure
- Main d'œuvre directe de finition ½ heure à 4 000 Fcfa l'heure

Le marché est porteur et peut acheter jusqu'à 1 000 unités du nouveau produit par mois.

Il n'est pas prévu de stockage. (Tout ce qui est produit est immédiatement vendu).

Les charges fixes s'élèveraient à 18 000 000 Fcfa par an.

819

TRAVAIL A FAIRE :

- I.1 Sachant que le seuil de rentabilité en quantité voulu par l'entreprise est de 1 250 unités, déterminer :
 - a) Le prix de vente unitaire.
 - b) La date d'atteinte du seuil de rentabilité sachant qu'après le premier mois la production augmente de 25 unités chaque mois. Il est prévu une production de 200 unités pour le premier mois.
- I.2 A partir de ce point mort, l'entreprise pense automatiser la production afin de porter sa capacité à 500 unités par mois. Mais dans une phase de démarrage, la production mensuelle sera de 350 unités par mois. Pour cela, il est prévu une augmentation des charges fixes couplée à une baisse de la main d'œuvre de 1 800 Fcfa par unité.
L'entreprise voudrait atteindre le nouveau seuil de rentabilité lorsque la vente atteint le cap de 1950 unités.
 - a) Déterminer le montant de l'augmentation des charges fixes.
 - b) Déterminer la date du point mort.
 - c) Si l'entreprise poursuit son activité à ce rythme, quel serait le bénéfice annuel ?
- I.3 Après avoir atteint le niveau de production de 1 950 unités, les dirigeants envisagent une baisse du prix de vente unitaire de 11,75% afin de produire en pleine capacité (500 unités par mois)
Déterminer algébriquement le bénéfice annuel.

Dossier II : Analyse dynamique / 15 pts

Deux amis, Messieurs ATANGANA et ESSOMBA désirent se lancer dans l'exploitation d'un procédé de placage de plastique sur panneaux de bois (décoration des portes isoplanes ...) et désirent associer Monsieur TOULA à leur entreprise.

Une SARL au capital de 50 000 000 F serait créée avec les apports en espèces suivants :

ATANGANA (gérant)	24 500 000 F
ESSOMBA	15 500 000 F
TOULA	10 000 000 F

Le démarrage de l'activité s'effectuerait progressivement sur trois ans avec le programme d'investissement suivant : (Il s'agit d'installations légères en zone rurale où résident les fondateurs) ;

1^{ère} année	
Terrains et constructions	51 200 000 (1)
Installations et agencement	32 510 000
Véhicule	39 300 000
Outillage	58 400 000
(1) Les constructions représentent 50% de ce montant.	
2^{ème} année	
Outillage	30 000 000
3^{ème} année	
Outillage	20 000 000
Véhicule	40 000 000

Tous les investissements sont réalisés en début d'année.

En outre, il faudrait prévoir la première année 15 000 000 F de frais d'établissement.

Tous ces éléments seraient amortis en linéaire sur :

- 3 ans pour les frais d'établissement,
- 5 ans pour le matériel de transport et l'outillage,
- 10 ans pour les constructions et agencements.

919

La première étude a permis d'estimer les besoins en fonds de roulement à 39 400 000 F la première année, 60 700 000 F la deuxième année, 111 200 000 F la troisième année.

L'entreprise, devant créer des emplois en zone rurale, pourra bénéficier de la part de l'Etat d'une prime de 5 000 000 F par an pour chacune des trois premières années, et de la part de la région, de 50 000 000 F la première année et 25 000 000 F les deux années suivantes.

Monsieur ATANGANA a contacté l'agence du Crédit Agricole pour connaître les possibilités d'emprunt. Un prêt à moyen terme de 80 000 000 F peut être consenti à la société aux conditions suivantes : taux 12% et remboursement par annuité constantes sur 5 ans. Ce prêt serait destiné à financer l'acquisition des constructions ainsi que les installations et agencements, et le premier remboursement interviendrait dans le courant du premier exercice.

Compte tenu de tous ces éléments, on a pu estimer les résultats nets après impôt sur les résultats des trois premières années à 5 000 000 F la première année, 20 000 000 F la deuxième année, 50 000 000 F la troisième année. On admettra que l'entreprise est imposée à l'impôt sur les sociétés au taux de 38,5% dès la première année.

TRAVAIL A FAIRE

1. Présenter successivement :
 - a) Les dotations annuelles aux amortissements pour chacune des années 1, 2 et 3
 - b) La variation du BFR pour chacune des années 1, 2 et 3
 - c) Les 3 premières lignes du tableau d'amortissement ~~de l'emploi~~ *d'emprunt*.
 - d) Le calcul de la capacité d'autofinancement prévisionnelle pour chacune des 3 premières années.
2. Présenter le plan de financement initial pour les 3 premières années. Il n'est pas prévu de distribuer les dividendes. Qu'en concluez-vous ?
3. Si des difficultés de financement apparaissaient, il serait possible de remplacer l'acquisition du véhicule prévue la première année par un crédit-bail comportant 48 mensualités de 900 000 F chacune. Présentez le plan de financement dans cette hypothèse. Conclusion ?

NB : - Toutes les sommes sont données hors taxes

- le crédit-bail ne sera traité comme une acquisition (OHADA) mais simplement comme une location.